***mercredi 19 juillet 2023***

**IDENTIFICATION DU PATIENT:**

Nom, Prénom : pat-61 74 ANS

**COMPTE-RENDU D'EXAMEN RADIOLOGIQUE :**

**MAMMOGRAPHIE/ ECHO COMPRISE**

**RESULTATS*:***

Seins en évolution fibro-graisseuse type b de l’ACR.

Présence d’une masse stellaire dense irrégulière de contours spiculés, occupant le QII du sein droit, mesurant environ 30mm de grand axe, sans micro-calcifications associées avec rétraction du revêtement cutané en regard.

Opacité réniforme circonscrite au niveau du QSE droit mesurant 07mm de grand axe, satellite d’une structure vasculaire évoquant un ganglion intra-mammaire.

Absence de syndrome de masse, de distorsion architecturale ou de foyer de micro-calcifications péjoratif du sein gauche.

Ganglions axillaires gauches, à centre clair.

Aire axillaire droite insuffisamment explorée.

***Le complément échographique,***

Masse de formes et contours irréguliers du QII du sein droit, d’échostructure hypoéchogène hétérogène, atténuante mesurant 27x21mm de grand axe, émiettant des prolongements vers le revêtement rétracté en regard, située environ 48mm du mamelon.

Ganglion intra-mammaire du QSE mesuré à 07mm, ovalaire, aux contours réguliers, à cortex développé.

Absence de syndrome de masse ou d’ombre acoustique pathologique à gauche.

Adénomégalies axillaires droites, à hile graisseux excentré et cortex développé, les plus volumineuses sont mesurées 24x13mm et 14x13mm.

Absence d’adénopathies axillaires gauches, en dehors de ganglions fusiformes, d’allure inflammatoire.

***Conclusion :***

***Mammographie bilatérale et échographie mammaire retrouve une masse du QII du sein droit, hautement suspecte de malignité, classée BI-RADS 5 de l'ACR, associée à un ganglion intra-mammaire millimétrique du QSE homolatéral et à des adénomégalies axillaires homolatérales à cortex développé.***

***Une vérification histologique par microbiopsie est nécessaire à droite, ainsi d’une vérification cytologique du creux axillaire est indiquée.***

***Examen du sein gauche est sans particularité, classé BI-RADS 1 de l’ACR.***